

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

N°580
du 30 novembre 2018

- ◆ INTERNATIONAL P. 3
 - La CSI (Confédération Syndicale Internationale), c'est quoi ?
- ◆ ACTUALITÉ SOCIALE P. 7
 - Rapport LECOQ
- ◆ REÇU SYNDICAL P. 11
- ◆ ACTUALITÉ FÉDÉRALE P. 12
 - Colloque international des travailleurs de la Plasturgie et de la Navigation de Plaisance
- ◆ SOCIÉTÉ P. 14
 - Le piège de la référence à l'espérance de vie pour nos retraités
 - Le racisme
- ◆ CONTINUITÉ SYNDICALE P. 17
 - Où sont les retraités ?
- ◆ ORGA/VIE SYNDICALE P. 18

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT-263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

◆ Tél. 01.55.82.68.88

◆ Fax. 01.55.82.69.15

<http://www.fnic-cgt.fr>

e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de Publication :
Emmanuel LEPINE

ISSN : 0240 9259

N°CPPAP : 0520 S 06415

Mensuel : 2,74 €



On se comprend mieux quand on est proche

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de 100 sites en région, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, solidaires parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre engagement sociétal auprès des plus fragiles.

Pour en savoir plus :
Direction des Accords Collectifs
Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

GIE AG2R Réunica - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agric-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de sociétés d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 104 - 110 - boulevard Haussmann 75008 Paris - 801 947 052 RCS Paris. Crédit photo : Stocksy - 072018-74418

Prévoyance
Santé



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

♦ LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI), C'EST QUOI ?

Le congrès de la Confédération Syndicale Internationale du 2 au 7 décembre au Danemark est l'occasion de revenir sur ce que sont cette organisation, son histoire et son mode d'action.



La Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) est née d'une scission en 1949 au sein de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) dont la CGT était un membre fondateur.

Dès son origine la justification de la CISL était de caractère idéologique et politique, elle était par principe anticommuniste et antisoviétique. Elle soutenait le plan Marshall, puis s'est impliquée dans l'intégration européenne (c'est-à-dire la mise en place de l'Union européenne capitaliste qu'on connaît aujourd'hui), défendant des idées de collaboration capital/travail avec l'objectif de faire contrepoids aux idées d'un syndicalisme de lutte de classes, par nature anticapitaliste. FO joua un rôle important dans ce sens, puis la CFDT.

En 2006, la Confédération Syndicale Internationale (CSI) succède à la CISL, par fusion avec la Confédération Mondiale du Travail (CMT), d'origine confessionnelle, liée à la hiérarchie de l'église catholique, dont étaient membres la CFTC et la CFDT.

La mise en place concrète de la CISL/CSI fut tout à la fois le résultat de la volonté conjuguée de forces politiques et d'importants intérêts économiques, inquiets des progrès d'un syndicalisme revendicatif et indépendant, de l'existence du camp socialiste et du mouvement de décolonisation.

Les grandes sociétés multinationales, les gouvernements des pays occidentaux américains et européens, les services d'intelligence comme la CIA ou le MI5 britannique, contribuèrent matériellement et financièrement au développement de la CISL.

Au Etats- Unis la proximité de l'AFL-CIO, avec les partis républicain et démocrate, a toujours été une réalité. C'est toujours le cas, en particulier au travers du rôle du NED (« National Endowment for Democracy »), fondation créée par Reagan pour compléter le travail de la CIA, ainsi que du « Solidarity Center » qui a succédé à l' « American Institute for Free Labor Development » qui joua un rôle très important dans le soutien aux dictatures militaires en Amérique Latine, comme à la création et à la promotion de Solidarnosc en Pologne.

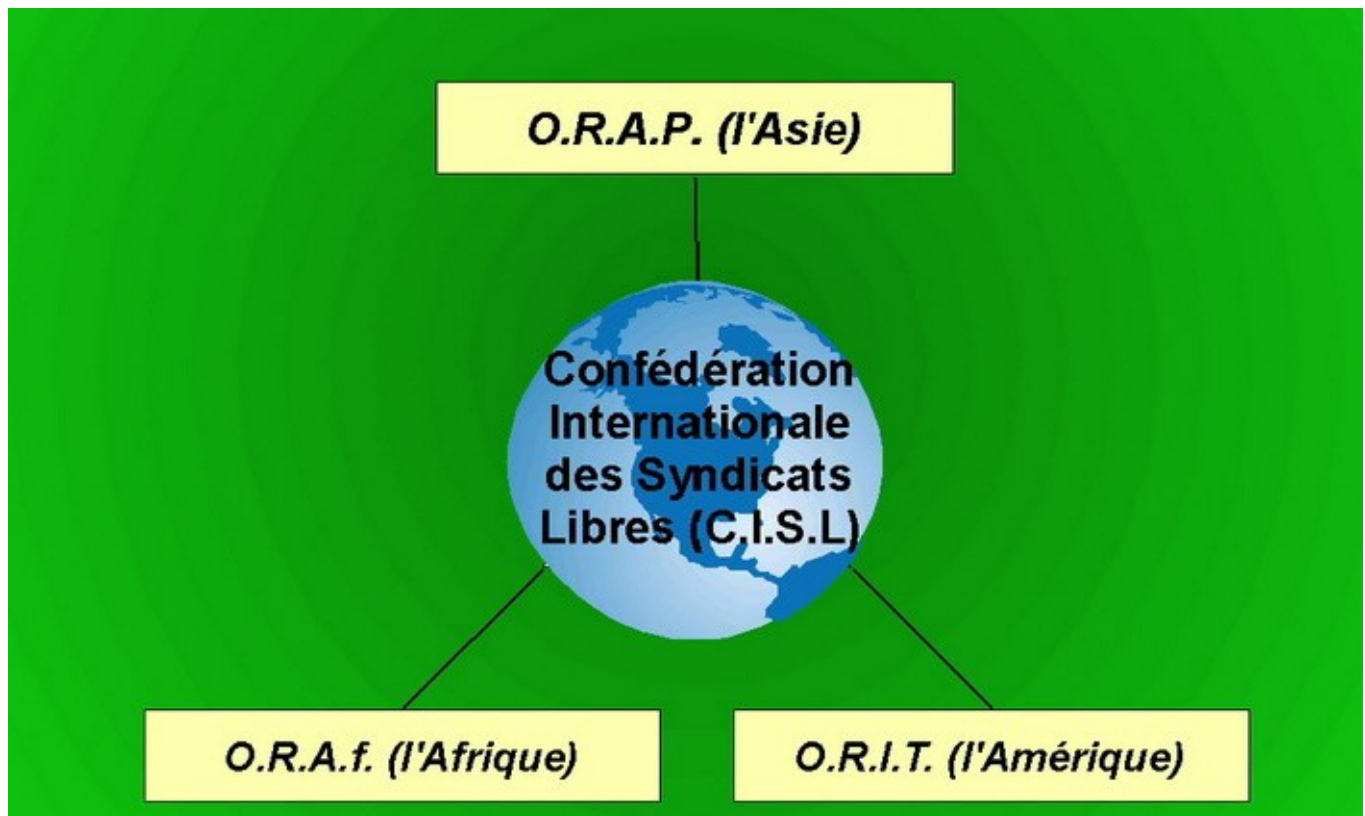


Le « Solidarity Center » de l'AFL-CIO est impliqué financièrement dans 90 pays et reçoit ses financements du gouvernement américain à hauteur de 96 %.

A l'époque des dictatures en Amérique latine, l'ORIT, organisation régionale de la CISL, étroitement liée à la CIA, a joué un rôle important dans l'organisation de la répression de masse des syndicalistes progressistes. L'ORIT adressa même des messages de félicitations aux dictatures militaires, celle de Pinochet au Chili et celle d'Alvarez en Uruguay. L'hostilité à l'égard de la CTC Cubaine a fait suite au triomphe de la Révolution. Pour sa part le NED contribue « officiellement », pour plus de 200 000 dollars annuellement, à la création de syndicats indépendants à Cuba.

En 2002, le « Solidarity Center » de l'AFL-CIO a contribué, pour 154 377 dollars US, au coup d'état contre Hugo Chavez, à travers une contribution à la centrale vénézuélienne CTV, connue pour sa corruption, affiliée à la CISL/CSI et impliquée dans le putsch aux côtés du patronat vénézuélien.

Ce fut le cas également en Asie avec l'ORAP. La confédération RENGO au Japon est étroitement liée au Democratic Party du Japon, mêlé à de nombreuses affaires de corruption.



A Singapour, la SNTUC est considérée comme une marionnette du gouvernement, son président était il y a quelques années même simultanément vice premier ministre. Aux Philippines et à Taiwan la situation est identique. En Corée du Sud, en 1960, après la dissolution des syndicats, la KFTU, autre affiliée à la CISL/CSI, fut créée par la dictature militaire et placée sous son contrôle. **Ces organisations continuent à diriger étroitement les activités de l'ORAP en Asie.**

En Afrique, ce fut le cas également avec l'**ORAF**. Pendant de nombreuses années, la CISL a cherché à rallier, puis à déstabiliser et détruire l'OUSA, l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine, seule organisation internationale unitaire dont les affiliés venaient des 3 centrales internationales. **Elle s'appuyait sur le rôle de l'UGTT, dont le responsable international était, de son propre aveu, lié à la CIA, à travers une relation étroite avec l'AFL-CIO.**

Au Proche Orient, parmi les affiliés de la CSI on trouve en Israël la très corrompue Histadrut, soutien inconditionnel au régime criminel de Netanyahu. Son ancien secrétaire général, Amir Peretz, fut le ministre de la défense d'Israël qui s'est illustré dans l'échec militaire de la guerre au Sud Liban en 2006. Elle entretient des relations avec la PGFTU palestinienne, affiliée à la CSI/CISL connue pour être l'appendice du gouvernement, lui aussi corrompu, de Mahmoud Abbas.

En Afghanistan, la NUAWE affiliée à la CSI/CISL est dirigée par d'anciens commandants moudjahidin associés au Jamiat Islamic Party qui s'est illustré dans la guerre contre le régime progressiste afghan. Certains

d'entre eux ont donné naissance à la constellation d'organisations terroristes comme Al Qaida.

Une des sources de revenus de la NUAWE est l'hôtel Ariana à Kaboul, **loué mensuellement 30 000 dollars US pour le compte des services de la CIA**. Le président de la NUAWE, Quaderi Maroof, s'est félicité de l'ingérence des Etats-Unis dans son pays au point de déclarer dans une interview : « Avec Trump je garde espoir ». La guerre menée par les USA en Afghanistan a provoqué, en 15 ans, la mort de 300 000 personnes principalement des civils.

Concernant l'Europe, en Allemagne, en Scandinavie, en Grande Bretagne, en Espagne, au Portugal et dans une moindre mesure en France et en Italie, les affiliés de la CSI/CISL entretiennent des relations étroites, souvent organisationnelles, comme en Grande Bretagne et en Allemagne, avec les partis sociaux-démocrates, ou travaillistes. Par exemple le DGB allemand, lié au SPD, a joué un rôle déterminant dans la réalisation de l'accord politique qui a donné naissance au gouvernement d'union SPD/CDU d'Angela Merkel.



Depuis la disparition du camp socialiste dans les pays d'Europe de l'Est, la plupart des syndicats ont rejoint les rangs de la CISL et leurs liens avec les nouveaux partis sociaux-démocrates, issus de ces changements, sont constants. **La désyndicalisation y a d'ailleurs fait des ravages, les syndicats ne fonctionnant qu'à travers les institutions gouvernementales.**

La CSI/CISL et la CES ont soutenu l'écrasement et la destruction de la Libye, comme l'intervention étrangère en Syrie. En septembre 2013, Bernadette Segol, secrétaire générale de la CES, a déclaré au sujet de ces deux guerres : « A priori la CES n'est pas contre les interventions militaires, si elles peuvent permettre de régler les conflits ».



La CES, financée à 75 % de son budget par les institutions européennes, est, malgré ses velléités, considérée comme la structure régionale européenne de la CSI/CISL, les deux organisations cohabitent dans le même immeuble à Bruxelles, « la maison syndicale internationale ». **Depuis plusieurs années elle développe des positions en faveur d'un syndicalisme de service** et un rapprochement avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dont l'indépendance est des plus relatives, obligées qu'elles sont de contribuer à la mise en œuvre des stratégies occidentales dans le monde.

Parmi ces passerelles entre la soi-disant société civile et le syndicalisme, on trouve en outre le GLI (Global Labor Institute), basé à Genève mais avec des antennes à Paris, Moscou, New York, Manchester, dont le dirigeant Dan Gallin est l'ancien secrétaire général de la branche agroalimentaire de la CSI/CISL.

Cette structure est liée, entre autres, à l'Open Society du milliardaire Georges Soros.

Avec l'aide du patronat et des gouvernements occidentaux, la CSI/CISL s'est très largement accaparée des structures de représentation des travailleurs de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). C'est d'ailleurs toujours le cas, le directeur général de l'OIT est le britannique **Guy Ryder** (photo ci-dessous), ancien secrétaire général de la CISL, puis de la CSI. **Plusieurs dirigeants de la CISL, dont Bill Jordan, l'ancien secrétaire général, ont été anoblis par la Reine d'Angleterre.**



CE SONT POUR LE MOINS UN PASSÉ ET UN PRÉSENT TRÈS CHARGÉS.

Jamais la CSI/CISL et ses affiliés ne se sont préoccupés de porter le moindre regard critique sur l'histoire de cette organisation.

L'argument, souvent avancé, selon lequel la CSI serait en quelque sorte victime de la jeunesse de son organisation, officiellement « née » en 2006, est une contre vérité absolue. Outre la continuité qu'elle incarne avec la CISL, la CSI défend des positions identiques sur le plan syndical et les piliers de son organisation sont rigoureusement les mêmes.

La CSI/CISL reste dirigée par les syndicats des pays riches et entretient des relations étroites avec les entreprises et les institutions financières.

POUR CONCLURE, LA QUESTION QU'ON EST EN DROIT DE SE POSER AUJOURD'HUI EST : QUE FAIT LA CGT DANS UNE TELLE ORGANISATION, AUX ANTIPODES DES VALEURS ET DES MODES D'ACTION DE NOTRE SYNDICALISME DE LUTTES ?



Constructeurs d'alternatives



Une offre complète de services pour les Syndicats de salariés et les Instances Représentatives du Personnel

- Analyse des stratégies de groupe
- Etudes en lien avec les territoires
- Diagnostics et recommandations dans les domaines économiques, financiers, sociaux, organisationnels et juridiques
- Examen des conditions d'hygiène et de sécurité au travail, (HSCT)
- Formation, Conseil et veille juridique
- Etudes, benchmarks de la concurrence nationale et internationale, monographies de groupes
- Comptabilité et Audit des comptes CE et IRP
- Analyses critiques des politiques « RH » dont les politiques de rémunérations, de formations, de mobilités professionnelles
- Assistance pro-active lors des « ruptures » : plans de restructurations, licenciements économiques, fusions, acquisitions, OPA (...)
- Commissariat aux comptes

www.3econsultants.fr



Expertise comptable
et conseil aux IRP



Comptabilité et Audit
des Comptes CE et IRP



Juridique-Formation



Expertise HSCT



Commissariat
aux comptes

◆ Rapport LECOQ



APRÈS LA SUPPRESSION DES CHSCT UN RAPPORT NOMMÉ LECOQ POURRAIT CONSIDÉRABLEMENT PORTER ATTEINTE À LA PROTECTION PHYSIQUE ET MENTALE DES SALARIÉS.

Contribution de la FNIC-CGT à l'analyse du rapport LECOQ

L ECOQ, un rapport qui vacille vers des recommandations au détriment des obligations réglementaires en termes de santé et de sécurité au travail. **Il oblige à la prudence tous nos syndicats.**



Le postulat du rapport est de considérer qu'il y a identité de besoins entre salariés et patrons, ce qui conduit forcément à des propositions dangereuses.

QUELLES ORIENTATIONS ?

La boussole n'est plus le respect des obligations réglementaires, mais le « Plan national santé travail ». Un bel exemple de dialogue social et de discours technocratique. Les « plans » déconnectés des obligations ont fait la dé-

monstration que l'on peut avancer en reculant : on évalue, à terme, la réalisation des actions du plan de façon déconnectée de l'évolution réelle des conditions de travail.

- On ne parle plus de conditions de travail, mais de qualité de vie au travail et de négociation, exit le rôle régalien de l'État.
- Il faut aider les entreprises, avec ce qui est intitulé « l'offre de service », car le problème n'est pas l'exploitation des travailleurs et la volonté des patrons de ne pas respecter les obligations, mais leur méconnaissance des « bonnes pratiques ». Les dites « bonnes pratiques » ont deux avantages :



1. la première est de mettre en référence les approches patronales, comme le comportement individuel ;
2. la deuxième est d'anticiper ou de substituer des textes réglementaires qui, eux, peuvent donner lieu à sanctions.

➤ UNE RECHERCHE CONSTANTE D'EXTERNALISER LES RESPONSABILITÉS :

Aller vers l'externalisation des obligations de prévention avec la fameuse offre de service : cette externalisation est déjà partiellement en cours en direction des services de santé au travail.

➤ CONFONDRE DEMANDES DES SALARIÉS ET LES DITES DEMANDES DE L'ENTREPRISE

Affirmer que les besoins sont identiques pour le salarié et le patron sous le vocable global de « l'entreprise », c'est bien connu : tous dans le même bateau ! Or, le salarié va réclamer généralement l'application de la loi et le patron ne veut surtout pas que quiconque « regarde dans ses affaires ».

POUR LE PATRON.

Il ne veut prendre aucun risque sur des obligations et a déjà son guichet unique bien à lui : sa chambre patronale, qui est structurée, lui apporte des conseils « sans l'emmerder ». **C'est le cas du maçon, du garagiste, des boîtes de la chimie qui décrochent le téléphone pour contacter leur syndicat pour avoir des conseils et infos.**

On notera que le rapport ne parle jamais du rôle des organisations syndicales, comme d'ailleurs du rôle de la police de l'environnement (DRIRE/DREAL).

En réalité les grosses boîtes ne veulent jamais de « conseils » des autorités. Pour les TPE c'est le cas parfois, mais cela reste très minoritaire du point de vue de l'initiative.

Ne pas confondre avec la recherche de subventions, de dérogations. Ne pas confondre non plus avec le profil bas après accident ou après contrôle, pour paraître de bonne volonté et réduire le risque de sanction financière.

POUR LE SALARIÉ.

Il va surtout réclamer l'application de la loi et il connaît surtout comme « guichet unique » l'inspection du travail.

Par contre sur un dossier de reconnaissance en ATMP, la Sécurité sociale qui devrait l'aider, ne le fait pas.

Il est délirant de parler de « guichet unique » pour des problématiques qui ne se posent pas pour un salarié (ex intervention de l'ARACT).

POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS.

On n'en est pas à l'efficacité patronale sur le conseil. La situation est hétérogène. Comme chacun sait, il n'y a pas d'organisation syndicale partout. De plus, la faculté de répondre aux sollicitations est inégale.

Un rapport récent sur les sollicitations à l'inspecteur du travail indique que 69 % d'entre elles émanent des salariés ou de leurs représentants, 6 % des entreprises, le reste d'organismes divers.

On sait que l'essentiel des 6 % de sollicitations des entreprises consiste à demander des dérogations aux obligations au Code du travail, des ruptures de contrats des délégués et des apprentis. Depuis quand licencier, obtenir de faire travailler le dimanche, au-delà des quotas d'heures supplémentaires, constitue des demandes d'amélioration des conditions de travail ?

➤ SUR LA COMPLEXITÉ ET LE PRÉTENDU TERME DU « MILLE FEUILLE »

EN RÉSUMÉ, SUR LE « GUICHET UNIQUE », C'EST UN PEU COMME VOULOIR EN FAIRE UN SEUL POUR LE LOUP ET L'AGNEAU, LE GENDARME ET LE VOLEUR.

Cet argument est déjà connu pour obtenir des reculs, appelés aussi « simplifications ».

La dite complexité du Code du travail est principalement due aux dérogations. Elle est due aussi à **la mauvaise volonté des patrons, qui oblige à tout prévoir** : il y a par exemple un article de loi qui oblige à mettre une porte aux toilettes (R4228-14), un sur l'obligation de fournir un siège (R4225-5) un autre pour l'eau potable.... et ce n'est malheureusement pas superflu.



En comparaison, il y a des Codes plus complexes que le Code du travail comme le Code du commerce, le Code des impôts, mais quand ça arrange....

L'argumentaire développé par ce rapport LECOQ sur la complexité de travailler avec plusieurs organismes, c'est du pipeau. Il n'y a que les CARSAT et l'Inspection du travail qui, parfois, sont sur les mêmes sujets et quand on ne le leur interdit pas, elles travaillent en bonne intelligence.

La probabilité de superposition de la CARSAT avec l'Inspection du travail, le service de santé au travail, l'ARACT et l'OPPBTP (Organisme spécifique du BTP) est inférieure au millionième. De plus les missions ne sont pas superposables. **D'une façon générale on souffre d'absence de prise en compte et certainement pas de superposition.**

Il y a quelques années, une circulaire a demandé aux agents de contrôle des DRIRE et à ceux de l'inspection du travail de coopérer. Aujourd'hui entre ceux des CARSAT

et l'IT les hiérarchies recommandent de ne pas échanger d'infos !!!

➡ **LES RISQUES D'UN « GUICHET UNIQUE » POUR LE SALARIÉ :**

- Instituer une étape obligatoire avant la saisine de l'Inspection du travail ? Ce qui filtrerait les saisines des inspecteurs du travail ?
- Contourner l'obligation de confidentialité de l'Inspection du travail avec un processus d'échanges d'infos type CPAM ?
- Informer le Service Santé Travail, très souvent poreux en matière de confidentialité et orientés RH ?
- Aller vers des conciliations/transactions dans un rapport de forces inégal ?

Nous devons nous organiser pour contrer le rapport LECOQ et pour cela :

- Un impératif s'impose à nous, comment cerner vraiment ce que demandent les salariés ?
- Il suffit de questionner les camarades qui tiennent les permanences dans les Unions Locales ou certaines associations et aussi questionner les Inspections du travail.

POUR L'ÉTAT DES LIEUX :

Il suffit d'éplucher pourquoi chez Adisséo Commeny ça n'avancé pas, idem pour Environnement Recycling. Ces expériences illustrent bien les complicités, les obstacles et entraves à la protection de la santé des travailleurs vis-à-vis de produits cancérigènes.

On prend 10 cas et on regarde où sont les points noirs. Regarder si le projet Lecoq aurait changé les choses, on aura la démonstration.

A partir d'un postulat tordu, on ne peut que trouver des réponses tordues.



Le livre « Les risques du travail » de 2015 a fait l'essentiel de l'état des lieux.

Lecture recommandée pour les militants, éditions La Découverte.

Quelques passages du rapport Lecoq qui suscitent réellement une interrogation sur son utilité en termes de Santé Sécurité au travail :

- **Le médecin du travail ne doit plus s'intéresser au poste de travail. P19 et P138, recommandation 7.** Comment prévenir des risques et des dangers si le médecin ne connaît pas le poste de travail ?
- **Suppression du document unique et de l'évaluation exhaustive des risques. P21 et P140, recommandation 13.** Ce Document Unique d'Evaluation des risques qui oblige à une exhaustivité de l'évaluation et à la mise en place de corrections serait donc supprimé.
- **Revisiter et simplifier la réglementation** et tout ça dans le dialogue social. P140, recommandation 14. Alors que l'on a déjà donné sur la simplification qui conduit à la suppression de règles protectrices.
- **Sur la sinistralité officielle, mise en valeur des chiffres, sans une critique sur leur véracité.** P38. La gestion des données CNAM est « fiable et robuste » ! P66. Pas un mot sur la sous déclaration des AT et aussi des MP.
- **Comparaison entre la France et l'Allemagne, sur les ATMP,** laquelle dépense beaucoup moins avec pourtant plus de salariés. 13 contre 9 milliards. La France est « généreuse ». P53. La réparation est clairement visée. Les budgets réorientés sur la prévention mais au détriment de la réparation. On comprend bien qu'il faudrait prendre sur le budget de réparation aux victimes pour gonfler celui de la prévention.
- **Cancers : « Ne plus payer les dégâts d'il y a 30 ans ». Avoir un système de bonus/malus à efficacité immédiate** P54. Ce qui revient à dire que ceux qui ont été empoisonnés et qui auront dépassé le délai de prescription pourront mourir sans aucune reconnaissance. Un bonus / malus à efficacité immédiate est de surcroît utopique sachant que les cancers sont très souvent latents.
- **Les travailleurs indépendants et intérimaires** sont cités, mais sans mesures efficaces et que dire des travailleurs détachés qui ne sont jamais cités P61/64.



- **Le rapport travail/cancer** est évoqué mais pas de proposition concrète, rien sur le registre des cancers P75/77.
- Pour l'inspecteur du travail, ce serait des relevés d'infractions avec à la clef des **amendes administratives et non plus pénales P91**.
- Un chapitre sur l'**IPRP** (Intervenant en prévention des risques professionnels) sans jamais parler de son indépendance avec le statut correspondant P104/105.
- **MASE** et cité comme exemple positif P121.
- La **cotisation ATMP n'est plus liée à la sinistralité**. P134. Comment être dans une logique de prévention et d'amélioration des conditions de travail si l'employeur n'est plus contraint de payer une cotisation majorée en cas de sinistralité excessive ?
- **Les CTN** deviennent des commissions de la nouvelle structure nationale.
- **Les ORST**, qui ont fait la preuve de leur inefficacité, sont remis en selle. Pour mémoire, les observatoires régionaux de santé au travail sont des organismes consensuels qui sont là pour faire semblant de faire.
- Les **CARSAT** se « recentreraient » sur le contrôle, tout en conservant de façon séparée leur rôle de conseil qui serait transféré à l'agence régionale...pas clair du tout.

Conclusion partielle

Le texte met en avant la performance globale en semblant ignorer que le coût des mauvaises conditions de travail affecté à l'entreprise n'est que très marginal.

Ce sont la branche maladie, les mutuelles, l'impôt, la poche des salariés qui supportent le coût de ces mauvaises conditions de travail.

C'est le cas de 90 % au moins des maladies professionnelles, c'est le cas de l'usure prématurée et de l'exclusion, c'est le cas de la moitié des accidents du travail, etc...Sans compter l'absence de réparation intégrale.

LE TEXTE RÉCLAME MOINS DE SANCTIONS ET MOINS DE RÉPARATION, CAR C'EST « CONTREPRODUCTIF ET DÉCOURAGEANT », VA À L'INVERSE DE CE QUI EST ANNONCÉ, À SAVOIR LA PRÉTENDUE INCITATION À LA PERFORMANCE.

Que la facture soit présentée au vrai responsable, à savoir l'employeur, qui doit assurer et garantir, dans tous les cas, la santé et la sécurité des travailleurs, est la première mesure à prendre pour avoir de la prévention.



reçu syndical



Pour paiement des cotisations 2018

Nom du Syndicat :

Adresse :

**FÉDÉRATION NATIONALE DES
INDUSTRIES CHIMIQUES**

AFFILIÉE À LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Syndicat CGT (ou section) de :

Le trésorier certifie avoir reçu de :

La somme de Euros au titre de la cotisation syndicale 2018.

Le règlement a été effectué :

En espèces

☐

Par chèque

☐

Par prélèvement automatique

☐

Nombre de versement :

Le trésorier du Syndicat.

◆ Colloque International des Travailleurs de la Plasturgie et de la Navigation de Plaisance

10 au 12 avril 2019 à Angers



De la santé aux loisirs, à la construction, à l'automobile, à l'alimentation, ... la plasturgie et la navigation prennent une place de plus en plus importante dans l'industrie française et internationale.

Le chiffre d'affaires, les profits de ces industries sont en constante évolution tandis qu'à contrario, **les salariés subissent l'austérité capitaliste :**

- les effectifs chutent,
- les salaires sont au plus bas,
- les conditions de travail se dégradent, malgré les améliorations technologiques qui devraient servir à réduire la pénibilité, et non à améliorer les profits.

L'exploitation capitaliste dans ces industries est au plus **haut niveau**, en France comme au niveau international où la mise en concurrence des salariés, en France et dans le monde, fait partie intégrante de leur système d'exploitation, pour toujours plus de profits, sans prendre en compte les revendications des salariés.

De plus, au vu de la taille des entreprises, de la pression qu'exercent les employeurs, il est difficile de s'organiser syndicalement. Et pourtant, des salariés osent franchir le pas pour s'organiser collectivement en créant la CGT. Notre expérience syndicale démontre tous les jours la nécessité de peser collectivement sur la stratégie patronale, pour une meilleure répartition des richesses.

Le rôle irremplaçable du syndiqué, du salarié, sa capacité à agir pour une meilleure qualité de vie au travail avec de nouveaux droits au niveau national et international pour les salariés, est de plus en plus mis en avant.

Il nous faut travailler ensemble pour créer des convergences de lutte, pour peser et établir de véritables revendications communes à tous les corps de métiers.

La bataille des idées prend une place très importante. Elle porte au cœur des choix de vie et de société, exigeant de la CGT des réponses et des propositions alternatives pour construire de véritables perspectives de progrès économique et social.

Dans un contexte de menaces sur nos industries, pour l'avenir de nos emplois, de nos acquis, comme les conventions collectives, de toujours plus de rentabilité, pour le bien être des actionnaires, **nous n'avons d'autres choix, en tant qu'organisation syndicale de lutte, que le devoir de nous organiser collectivement, pour porter notre projet de société.**

Cette conférence internationale de la plasturgie et de la navigation de plaisance sera un moyen de porter notre réflexion autour de projets d'avenir communs et de propositions revendicatives renforcés par leurs cohérences qui conjuguent projet social et progrès économique, durant ces 3 jours de débats, de réflexion.

DÈS MAINTENANT, CHAQUE SYNDICAT DOIT PRENDRE LES DISPOSITIONS POUR S'INSCRIRE À CE COLLOQUE INTERNATIONAL QUI SE TIENDRA LES 10,11 ET 12 AVRIL 2019 À ANGERS.

Comptant sur votre engagement de militant et dans l'attente de se rencontrer pour enrichir, nourrir notre réflexion, la FNIC CGT vous adresse ses fraternelles salutations.



**BULLETIN
D'INSCRIPTION**



**COLLOQUE INTERNATIONAL
DES TRAVAILLEURS
DE LA PLASTURGIE & DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE**

DU 10 AU 12 avril 2019

**Au Jardins de l'Anjou - 9 chemin du Vaujou - La Pommeraye
49620 MAUGES SUR LOIRE**

Le syndicat CGT

Branche d'activité

Localité dép..

Tél Fax E-mail.....

Nombre de participants

NOM	PRÉNOM

Hébergement en chambre double. Le prix comprend les repas du mercredi 10 à midi au vendredi matin, ainsi que les deux nuits des 10 et 11 mars :

Soit 180 euros xparticipants =

- Arrivée des délégués le 10 avril dans la matinée.
- Début des travaux le 10 avril à 13 h 30.
- Départ des délégués le 12 avril dans la matinée.

Date et heure d'arrivée :

☐ Avion

☐ Train (Gare TGV à 30 km du lieu du Colloque)

☐ Voiture

(cochez la case correspondante)

• Bulletin de participation à retourner avec le règlement à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15 Email : contact@fnic-cgt.fr

◆ Le piège de la référence à l'espérance de vie pour nos retraités



A les entendre, les membres du gouvernement et certains médecins à la botte patronale, affirment qu'il y aurait une évolution positive inéluctable de l'espérance de vie, **C'EST FAUX.**

Il est impossible de faire une projection sur l'espérance de vie car celle-ci dépend de plusieurs facteurs qui sont à minima, la qualité de la vie sur la durée et sur une moyenne de population. Or, la régression sociale, les conflits majeurs, l'environnement, l'instabilité climatique etc...auront des incidences évidentes sur l'espérance de vie, comme cela s'est déjà mesuré par le passé dans le monde.

En résumé, personne ne peut sérieusement affirmer ce que sera l'avenir, s'il sera pire ou meilleur dans toutes ses composantes qui influent indéniablement sur l'espérance de vie.

A noter que les scientifiques en charge de l'épidémiologie, discipline scientifique qui étudie les problèmes de santé dans les populations humaines, leur fréquence, leur distribution dans le temps, disent tous qu'on ne peut pas faire de projection dans ce domaine.

En France, en 2015, l'espérance de vie **à la naissance** diminue, aussi bien pour les femmes (- 0,4 an) que pour les hommes (- 0,3 an). Cette diminution s'explique essentiellement par une hausse de la mortalité après 65 ans. (Source INSEE)

En France, sur les 5 dernières années, l'espérance de vie chez les femmes après 60 ans a régressé de 0,2 ans et a augmenté de 0,1 an pour les hommes sur la même pé-

riode. L'importance de cette démonstration est d'avoir la confirmation par les chiffres qu'il n'y a plus de courbe ascendante importante telle qu'on l'a connue il y a plus de 20 ans.

Il faut ajouter qu'il n'y a aucune étude sur l'espérance de vie par profession, mais seulement par catégorie socio-professionnelle qui signalent récemment une régression pour les populations les plus fragiles. Pourtant une étude sur l'espérance de vie par profession serait d'une vérité criante et en parfaite adéquation avec les conditions de travail subies par les salariés.

Sur le plan politique, le lien qui est fait entre la retraite et l'évolution de la démographie dans le futur, en raison des progrès de la médecine, est malhonnête, car la seule question qui vaille est celle liée à la répartition des richesses, c'est-à-dire avoir les moyens d'imposer des choix en matière de politique sociale de haut niveau.



L'espérance de vie est d'abord en relation directe avec une bonne qualité de vie pour le plus grand nombre, transcrit par la possibilité d'avoir une bonne hygiène de vie physique et mentale, de bonnes conditions d'alimentation, de logement et surtout d'un bon accès aux soins. C'est évidemment une exigence pour l'ensemble des catégories sociales et encore plus vrai pour les retraités.

En France et ailleurs, les courbes d'espérance de vie varient d'abord en fonction des événements et des choix politiques : pour rappel, l'une des dernières variations visible et nuisible est celle du recul de l'âge de départ à la retraite.



Après toutes ces réflexions sur l'incidence des choix politiques et de leur impact sur l'espérance de vie, quelle référence devons-nous prendre ?

S'il devait s'agir désormais d'un droit en relation avec une cotisation et non la solidarité intergénérationnelle, il ne faut pas prendre l'espérance de vie à compter de 60 ans qui, en 2017, est de 83,2 ans pour les hommes et de 87,5 ans pour les femmes.

Il faut prendre alors l'espérance de vie à compter du départ de la cotisation, qui devrait correspondre à la moyenne d'âge à l'embauche, mettons une embauche à 20 ans, seul chiffre disponible dans les statistiques en dessous de 40 ans. En ce cas, l'EV est de 80 ans pour les hommes au lieu de 83,2 et de 85,8 ans pour les femmes au lieu de 87,7 ans. Cette différence vient de suite contrecarrer l'ensemble des éléments apportés par les politiques de régressions sociales sur l'obligation de reculer l'âge légal de départ à la retraite. (source INSEE)



D'autre part, une des incidences les plus graves sur l'espérance de vie concerne l'ensemble des classes sociales touchées par l'exclusion en fin de carrière et pour cerner le sujet à titre d'exemple, dans le Bâtiment Travaux Publics, plus de 50% des travailleurs n'ont plus d'emploi à 55 ans pour cause de maladie, maladie professionnelle, handicap ou licenciement et ce chiffre monte à 80% pour les salariés âgés de 59 ans.



Enfin, il faut absolument faire une démarque entre espérance de vie et espérance de vie **en bonne santé** car cela ne veut pas dire du tout la même chose.

Ces dernières décennies, ce qui progressait le plus, c'était le quatrième âge et cette période n'est pas la plus enthousiasmante.

Nous devons rétablir la vérité sur toutes ces informations patronales et gouvernementales liées à une pseudo démographie basée sur le progrès de la médecine qui, obligatoirement, devrait nous faire vivre plus longtemps, et donc travailler plus longtemps

Ces allégations utopiques servant bien souvent à la classe dirigeante à des fins de ne pas reconnaître la pénibilité au travail et surtout ne prenant pas en compte la souffrance liée directement aux décisions politiques.

Les régressions sociales, les guerres, l'impact capitaliste sur l'environnement doivent nous conduire aux revendications de réduction du temps de travail et à la reconnaissance de la pénibilité physique et mentale au travail validée par des départs à la retraite anticipé à taux plein.

◆ Le racisme

Le racisme est un délit, c'est une loi assez récente, de 1972. On aurait d'ailleurs pu, depuis longtemps, appliquer les lois pour sanctionner les discriminations, l'appel à la haine, l'appel à la violence, l'insulte, la propagation de fausses nouvelles, la laïcité.



Cela étant rappelé, regardons d'où vient cette distinction prétendue entre plusieurs races pour l'être humain :

Albert Jacquard, généticien de renom, explique qu'il n'est pas possible, avec les outils scientifiques les plus puissants, de distinguer l'existence de plusieurs races chez l'homme, en réalité il n'y en a qu'une. Cette volonté de caractériser des individus porte sur une volonté de les hiérarchiser, ce qui ne repose sur rien sur le plan génétique. La couleur de la peau n'est nullement un critère de distinction de race.

Un terme impropre qui en le revendiquant, signifie que l'on ne s'aime pas soi même !

Shlomo Sand, historien à l'université de Tel Aviv, explique que le concept de race juive et de terre d'Israël a été créé seulement au 19^{ème} siècle par des intellectuels juifs, ce qui doit défriser sérieusement les extrémistes qui remontent à des millénaires pour affirmer des différences.

Utilisées de tout temps, afin de diviser pour régner, les différences fantasmées : on nous a dit il y a des siècles que les barbares mangeaient les enfants ! Puis on a disqualifié les Noirs, les Indiens, les Roms, les Aborigènes d'Australie, les Arméniens, les Juifs, les Maghrébins pour justifier l'esclavage, la ségrégation, l'élimination, l'expropriation, le colonialisme et le pillage des richesses.

Il s'agit de désigner ceux qui sont responsables de nos difficultés, de nos souffrances, qui viendraient manger notre pain, pour nous faire oublier ceux qui nous exploitent.

C'EST QUOI
LE RACISME



On peut résumer le phénomène ainsi : le racisme c'est la peur de l'autre.

Dans le monde du travail, il n'y a généralement pas de racisme avec le collègue qui trime comme nous à nos côtés. On entend dire souvent : oui mais lui, c'est pas pareil.

Parmi les amalgames, il y a la xénophobie, l'hostilité contre les étrangers. Étranger de qui par rapport à qui, à partir de quelle distance est-on étranger ? Alors que par exemple nous sommes bien contents que nos amis belges et anglais ont permis de ne pas faire mourir nombre de nos villages dans le sud ouest.

Et nos enfants deviendraient étrangers et subiraient la xénophobie en quittant leur région pour aller travailler là où ils peuvent ?

Et aussi qu'on a installé massivement des Français de l'hexagone en Nouvelle Calédonie, tout en leur donnant le droit de vote à propos du référendum sur l'indépendance ? Ceux là ne seraient pas étrangers.

ET LA RELIGION DANS TOUT ÇA ?

Le racisme se caractérisant par l'irrationnel, il s'amalgame souvent avec l'antisémitisme et l'islamophobie. Des croyances qui créeraient des races, on n'est pas à ça près.

Ceux qui, pour des raisons politiciennes, comme Nadine Morano et d'autres, mettent en avant le caractère judéo chrétien de la France, ont arraché plusieurs pages de leur livre d'histoire.

Aujourd'hui, 67 % des Français ne s'identifient à aucune religion et 37 % se déclarent religieux. La caractéristique principale de la France, dans ce domaine, est d'être dans le top 5 des pays les plus athées au monde. Mais, encore une fois, dans un pays laïque, ce ne doit pas être un critère, chacun croit ou ne croit pas, c'est comme il veut.

Créer des ennemis et des peurs, en instrumentalisant les religions, on en voit le résultat dans de nombreuses régions du monde, alors que les vrais mobiles se trouvent dans le sous-sol et les marchés financiers.

Tous ceux qui recherchent des boucs émissaires, qui soufflent sur les braises, qui s'appuient sur l'obscurantisme sont coupables de la survenue de l'horreur. Ils sont aussi coupables des incompréhensions de beaucoup de nos concitoyens sur les véritables objectifs politiques de ceux qui nous dirigent.

UN RACISTE, C'EST QUELQU'UN QUI SE TROMPE DE COLÈRE.

◆ Où sont les retraités ?

Quand ils partent à la retraite, souvent épuisés par des années de travail dans des conditions de plus en plus en plus difficiles, que ce soit physiquement ou moralement, les syndiqués devraient cependant directement intégrer la section des retraités du syndicat, pour continuer à militer.

Pourquoi rester syndiqué à la cgt quand on part à la retraite

Octobre 2010

UFR DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

L'ambition durable.

● Parce qu'il existe de réelles convergences d'intérêts et de luttres entre salariés en activité professionnelle et en retraite.

Pour tout ce qui concerne l'emploi, l'évolution des retraites, des salaires, de la protection sociale, les droits de tous, actifs et retraités, doivent être préservés, garantis et améliorés. Il en est de même pour tout ce qui touche plus généralement à la vie sociale, culturelle, aux loisirs. C'est en renforçant le lien actifs/retraités, en renforçant la CGT, que ces convergences se concrétiseront.

L'augmentation de l'espérance de vie ne doit pas être prétexte à une accélération de la paupérisation des retraités, mais plutôt une source de progrès social. Pour cela, nous devons construire un syndicalisme retraité à la hauteur de cet enjeu. Il s'agit d'abord de conserver nos syndiqués à la CGT lorsqu'ils cessent leur activité professionnelle, en organisant ce passage qui ne doit pas être une rupture avec l'entreprise car les méfaits du capitalisme, eux, se poursuivent.

1

En effet, ils s'apercevront vite qu'ils auront de multiples raisons de rester dans l'action !

- Sur le montant de leur retraite : le taux de remplacement, qui a été durant des années de 75 %, a régulièrement diminué du fait des « réformes » successives (Baladur, Fillon, etc.) et l'avenir devrait voir le taux de remplacement diminuer encore... sauf si nous nous battons tous pour préserver notre système par répartition.
- Avec des non-revalorisations ou scandaleusement basses (0,1 %) depuis plusieurs années : le gouvernement, aidé par des syndicats complices (inutile de les citer !), ne respecte même pas ses propres engagements tant en ce qui concerne la retraite de base que les complémentaires (Arrco et Agirc) en ne revalorisant pas les pensions au niveau de l'inflation.

- Sur la future mise en place de la retraite par points, soi-disant plus « équitable », qui conduira à un montant des pensions variable selon les années, la plupart du temps à la baisse très probablement, comme nous le montrent les exemples des pays qui sont passés sur ce système. Retraités actuels et retraités futurs seront impactés : c'est ensemble qu'ils doivent défendre la retraite par répartition !

Sur la pension de réversion, pourcentage de la pension du retraité décédé, versée au conjoint survivant, qui est menacée et, risque de disparaître, avec de graves conséquences, en particulier sur les femmes, dont les pensions sont très souvent inférieures à celles des hommes.

Le gouvernement, voulant faire croire qu'il défend les actifs, s'en prend aux retraités, considérés comme improductifs et les pressure d'autant plus qu'il essaie de les faire passer pour des nantis qui abusent de la situation. D'où l'augmentation de plus de 25 % de la CSG, la non-revalorisation des pensions, les taxes supplémentaires (par exemple 0,3 % de CASA), la suppression de certains avantages anciens...

Ne l'oublions pas, retraités comme actifs sont sous la domination du même patronat qui tire les ficelles du gouvernement à son avantage exclusif et au détriment des travailleurs, quelle que soit leur situation.

Faire en sorte que les syndiqués CGT le restent est du ressort des actifs, de toute la direction du syndicat : il s'agit de savoir qui va partir en retraite, à quelle date, et profiter du pot de départ du camarade pour lui signaler que son prélèvement, ou son timbre, resteront à 1 % mais, son revenu étant moindre, son prélèvement ou son timbre le seront d'autant. Il faut noter sa nouvelle adresse s'il déménage afin qu'il puisse recevoir le bulletin mensuel de l'UFR, les informations que le syndicat voire la fédération lui transmettront. Il pourra ainsi continuer sa vie militante, sans le poids sur ses épaules de la hiérarchie, avec seulement la camaraderie et la convivialité.

Et s'il n'y a pas de section de retraités ? Il est très facile d'en monter une et il suffit de deux camarades (secrétaire et trésorier) pour la créer, la faire vivre et accueillir les retraités du syndicat.

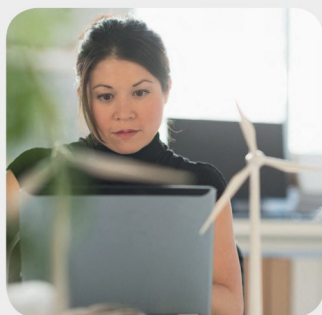
Que sera ma vie à la retraite ? L'UFR a préparé une session de formation, destinée aux camarades proches d'entrer dans cette nouvelle partie de leur vie, pour les informer des différents aspects de la retraite, les très bons comme les moins bons...

Cette session d'une journée peut se dérouler au sein des syndicats : il suffit de s'adresser à l'UFR et de convenir d'une date.

◆ Tableau présence membres CEF & CFC depuis le 40^{ème} Congrès Fédéral

	TOTAL P	TOTALEXC	TOTAL ABS	TOTAL REUNIONS
ACHOURI	14	1	0	15
AGNERAY	4	10	1	15
ALLEGRE (SF)	15		0	15
AMBROSIO	6	8	1	15
ANTON	3		12	15
ANTONIOLI	4	6	5	15
AUBERT	9	6	0	15
AUTECHAUD	7	4	4	15
AYMES	4	10	1	15
BACARIA	11	4	0	15
BANCEL	11	4	0	15
BARAN	8	4	3	15
BERNARD	8	4	3	15
BEROUD	7	8	0	15
BIONDI	9	4	2	15
BLANCO (SF)	10	5	0	15
BODIN	7	5	3	15
BONNIER	12	3	0	15
BRIDE	8	4	3	15
BUFKENS (SF)	9	6	0	15
BUISSON	6	4	5	15
CAZAU	6	7	2	15
CHAIX	14	1	0	15
CHEVALIER	10	3	2	15
CHRETIEN	10	4	1	15
COLIN	4	5	6	15
COLLEMIN	15	0	0	15
COLOMBEL	9	6	0	15
CRAMON	6	3	6	15
DALLES	4	5	6	15
DEFRESNE	10	2	3	15
DIRAZZA	0	15	0	15
DUBOIS	10	2	3	15
DUC	3	8	4	15
ESPRIT	10	5	0	15
FRASCA	11	4	0	15
GARRES	11	2	2	15
GERARD	14	1	0	15
GILLES	12	3	0	15
GILLET COLART	10	5	0	15
GRANDAY	2	5	8	15
GRANDJEAN	4	8	3	15
GRENARD	7	7	1	15
GREVET (SF)	10	5	0	15
HELLIER	11	4	0	15
HELIO Robert	1	2	12	15
HIOU	0	3	12	15
JANOT (SF)	13	2	0	15
JEANNE	1	6	8	15
KERFONTAIN	11	4	0	15
KOCA	2	13	0	15
KRAWCZYK (SF)	9	6	0	15
LAMOTTE	7	8	0	15
LEOCADIE	5	4	6	15
LEPINE (SG)	14	1	0	15
LOPEZ	9	6	0	15
LOYER	1	3	11	15
MAGGI	8	6	1	15
MARTINA	5	3	7	15
NARCY	9	1	5	15
OZANNE	11	3	1	15
PADILLA	1	2	12	15
PEIL	14	0	1	15
PEYRARD	12	3	0	15
PEYREN	7	4	4	15
PICCIOLI	10	5	0	15
PRIVE ST-LANNE	0	1	14	15
RUCKEBUSCH	6	7	2	15
RUSCONI	12	2	1	15
SELLINI (SF)	14	1	0	15
TAILLEUX	15	0	0	15
TANGE	0	7	8	15
TETE	4	8	3	15
TOUGNE	7	4	4	15
VALLETTE (SF)	15	0	0	15
VALLOIS	13	2	0	15
VARAGNOL	7	8	0	15
VERVELLE	13	2	0	15
AUVINET (CFC)	14	1	0	15
BARBE (CFC)	14	1	0	15
BIGOT (CFC)	6	7	2	15
SERVAIN (CFC)	12	3	0	15

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES